AECKWG RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2021 - 281 DU 02 JUIN 2021

portant nomination de monsieur **Ahmed Bello KY-SAMAH** en qualité de préfet du département de l'Alibori.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- **Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- **vu** la loi n° 97- 028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la République du Bénin ;
- vu la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin;
- **vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu le décret n° 2020-351 du 15 juillet 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;
- sur proposition du Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 juin 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur Ahmed Bello KY-SAMAH est nommé Préfet du département de l'Alibori.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 02 juin 2021

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON. -

Le Ministre d'État, chargé de l'Économie et des Finances,

Romuald WADAGNI

Le Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale,

Raphaël Dossou AKOTEGNON

AMPLIATIONS: PR 6; AN 4; CS 2; CC 2; CES 2; HAAC 2; HCJ 2; MEF 2; MDGL 2; AUTRES MINISTERES 21; SGG 4; INTERESSE 1; JORB 1.